

APPEL A PROJET 2018 – « MALADIE DE PARKINSON ET VIE INSTITUTIONNELLE »

Si vivre une partie de sa vie de malade en établissement est loin d'être rare pour une personne atteinte de la maladie de Parkinson, trouver un établissement prenant en compte les spécificités de la pathologie semble pourtant bien difficile pour les malades et leur famille. Des unités spécialisées Parkinson se développent peu à peu, des initiatives locales se mettent en place, mais sont encore trop peu nombreuses pour répondre à la forte demande.

C'est pourquoi l'Association France Parkinson a souhaité lancer, pour la première fois, un appel à projet sur la vie en institution et la maladie de Parkinson.

France Parkinson souhaite valoriser et encourager auprès des établissements d'hébergement engagés dans l'accompagnement quotidien des personnes atteintes de la maladie de Parkinson des actions favorisant la qualité de vie du résident et sa prise en charge, qu'il s'agisse d'un accueil permanent, temporaire ou d'un accueil de jour.

Dotation du Prix – Maladie de Parkinson et Vie Institutionnelle

Une dotation totale de 50000 euros a été attribuée pour une répartition de prix allant jusqu'à 5000 euros par établissement.

Quelles initiatives peuvent être primées ?

❖ *Parcours de soin et accompagnement*

- a) préparation de l'entrée en établissement garantissant la continuité des soins et de prise en charge globale de la personne

❖ *Qualité de vie, prise en charge*

- a) Adaptation de la prise en charge aux spécificités de la maladie de Parkinson
- b) Suivi et respect du traitement
- c) Accès aux soins de support
- d) Maintien et encouragement de l'autonomie
- e) Activités dédiées/ateliers (jardin thérapeutique, ...)
- f) Sorties accompagnées
- g) Ateliers visant à améliorer le quotidien des résidents atteints de la maladie de Parkinson en renforçant le lien social au sein de la structure.

❖ *Maintien du lien social*

- a) Aménagement d'espaces intérieurs et/ou extérieurs
- b) Aides à la communication
- c) Utilisation d'outils numériques

❖ *Formation et Action Innovante*

- a) Du patient et de son entourage (ETP, groupe de parole...)
- b) Professionnelle (formation des professionnels à la mise en place d'actions et d'activités)
- c) Actions de sensibilisation, conférences à thème

A qui s'adresse ce prix ?

A tous les établissements d'hébergement médicaux-sociaux situés en France accueillant des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et souhaitant mettre en œuvre une action innovante et de qualité ainsi que les structures d'accueil de jour.

Seront recevables les dossiers qui :

- Présentent une action spécifique
- Répondent à l'ensemble des éléments demandés dans le dossier de participation
- Exposent un volet d'amélioration, de développement détaillé et chiffré de l'initiative

A noter : il est possible d'intégrer dans le budget détaillé le coût d'éventuels travaux nécessaires à la mise en place du projet.

Comment postuler ?

En téléchargeant le dossier de participation sur notre site Internet, rubrique L'association / On en parle-actualités.

Vos documents devront être envoyés par mail à e.busch@franceparkinson.fr

Date limite de réception des dossiers :

Clôture dépôt des dossiers le **1^{er} Octobre 2018**

Le jury évaluera les dossiers selon les critères suivants : applicabilité du projet, rapidité de mise en place, pérennité possible du dispositif, projection d'une évaluation du dispositif, reproductivité possible à d'autres établissements.